



FRESNES

SUR-ESCAUT

FRESNES-SUR-ESCAUT, le 27 04 2023

ARRÊTE MUNICIPAL

REF: VF/

Nous, Maire de la ville de 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT

- Vu le code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par les arrêtés subséquents,
- Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures pour prévenir les accidents à l'occasion des **travaux de voirie au carrefour des rues du Bois, Edouard Vaillant et Henri Durre** réalisés par l'entreprise **TCL**

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans l'emprise des travaux à compter du 27 avril 2023 et pour une durée de deux semaines.

La circulation se fera en alternat par mise en place de feux tricolores.

Article 2 : Tous les véhicules en infraction concernant le présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement à la fourrière dont les frais seront à la charge du propriétaire du véhicule enlevé.

Article 3 : Les différentes interdictions, restrictions de circulation, de stationnement et de déviation, seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux conformes aux lois et règlements en vigueur (B14, B3, B6,...), et seront mis en place par l'entreprise **TCL** responsable de leurs maintenances.

Article 4 : Les dispositions édictées au présent arrêté seront effectives dès la pose des panneaux visés à l'article 3, dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en cours.

Article 5 : Madame le Maire,

Monsieur le Directeur général des services de la mairie,

Le Chef de circonscription de Police de Condé-sur-l'Escaut,

et tout agent de l'autorité compétent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Mme Le Maire,
Valérie FORNIES.**



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tel : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR